

DEC201526DGDS

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

DÉCIDE :

Art. 1. – Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2021 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Occitanie Ouest

UMR n° 5546

Intitulé : Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales (LRSV)

Directeur : M. Bernard DUMAS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent BURLAT, Professeur

Directeur adjoint : M. Mohamed ZOUINE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER

Section : 23

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT